

la responsabilité civile. Pourtant nous ne l'ignorons pas. Ceux qui souffrent des dommages ne manquent jamais de chercher les responsables; pourquoi ne les trouveraient-ils pas dans les instituteurs? Nous n'avons pas le droit de dénaturer le fait. Il faut le dire franchement: il y a peu de plaintes, parce qu'il y a rarement lieu d'en faire. Et ce fait signifie que nos instituteurs en général sont plus conscients de leurs devoirs. Ils le doivent à leur idéal plus élevé. Qu'ont-ils besoin des lois humaines, ceux qui suivent le code éternel, triplement promulgué par la conscience, la parole de Dieu et l'enseignement de l'Eglise, pour avoir le sentiment de leurs responsabilités?

fr. P.-M. BERARD, O. P.

Notre-Dame de Grâce, 10 novembre 1919



## JUSQU'A L'AME

### LE FORMALISME DE LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Notre catholicisme,—j'en faisais la remarque ici même, il y a de cela assez longtemps, <sup>1</sup>—est en grande partie un catholicisme de surface. Croire, pour la plupart d'entre nous, c'est adhérer en bloc et une fois pour toutes, à ce que l'Eglise enseigne sans se mettre en peine de connaître cet enseignement, de le pénétrer et encore moins d'en vivre. On garde soigneusement dans un coin ignoré de sa mémoire les quelques vérités qu'on y a déposées aux jours lointains du catéchisme. Elles reposent là, emmaillottées dans des formules apprises par coeur, comme les momies d'Egypte dans leurs bandelettes sacrées, et on n'y pense plus jamais. Au lieu de voir dans nos dogmes des réalités saintes dont la pénétration intime, amoureuse, doit former la base de notre vie religieuse, on les regarde plutôt comme des théorèmes abstraits, des formules mortes qu'il suffit d'accepter de confiance. C'est ce que j'ai appelé alors: *le formalisme de la croyance*.

<sup>1</sup> Dogme et Vie; novembre 1917.